

Proposition présentée par les députés :
MM. Guy Mettan, Jean-Charles Lathion, Jean-
Charles Rielle, Jacques Blondin, Souheil Sayegh,
Christian Zaugg

Date de dépôt : 13 avril 2021

Proposition de motion **pour sauver la fresque de Gérald Poussin à La Pastorale**

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que l’Etat est copropriétaire de la Fondation des immeubles pour les organisations internationales (FIPOI) à qui la propriété du domaine de La Pastorale a été transmise en 2018 ;
- que la FIPOI entreprend une rénovation totale de la maison de maître du domaine ainsi que de la salle de conférence y attenante ;
- que cette salle de conférence souterraine a été construite en 2009-2010, mais que sa construction a été l’objet de graves malfaçons qui entraînent aujourd’hui sa coûteuse rénovation (suite à des infiltrations d’eau notamment) ;
- qu’à l’initiative du Club suisse de la presse et grâce au financement généreux d’une fondation genevoise, une fresque de l’artiste carougeois Gérald Poussin d’environ trois mètres de hauteur sur une dizaine de mètres de longueur a pu être réalisée en 2011 sans frais pour la collectivité ;
- que cette fresque, outre son intérêt patrimonial et artistique, représente une vue très imagée de la rade de Genève et symbolise l’esprit de Genève, à savoir l’union de la Genève locale avec la Genève internationale qui sert de fondement à la politique de solidarité voulue par le canton ;
- que ladite fresque doit être partiellement ou totalement détruite lors de la rénovation de la salle qui a lieu actuellement,

invite le Conseil d'Etat

à prendre toutes les dispositions nécessaires pour sauver cette fresque, soit en la restaurant, soit en la répliquant à l'identique à l'issue des travaux de rénovation.

EXPOSÉ DES MOTIFS

Mesdames et
Messieurs les députés,

Comme il a été expliqué dans les considérants de cette motion, la rénovation de la salle de conférence de La Pastorale entraînerait, de l'avis du propriétaire des lieux, la FIPOI, la destruction totale ou partielle de la fresque de l'artiste Gérald Poussin qui illustre l'esprit de Genève et l'étroite collaboration entre la Genève locale et la Genève internationale d'une façon à la fois contemporaine et vivante.

Il serait regrettable que cette œuvre d'art, qui témoigne à la fois de la créativité locale et de l'engagement de la République en faveur de la Genève internationale, disparaisse corps et biens lors de la rénovation. Pourquoi priver les milliers de visiteurs internationaux qui fréquentent habituellement ces lieux du plaisir de découvrir cette œuvre et cet engagement ? Sans compter que l'image d'un Etat qui détruit ses œuvres d'art, même pour de bonnes raisons, serait désastreuse pour un canton qui prétend par ailleurs respecter son patrimoine culturel.

Renseignements pris auprès de son auteur, Gérald Poussin, il apparaît parfaitement possible de reconstituer cette fresque de la main même de son auteur à partir du dessin, des croquis et des mesures prises au moment de sa première réalisation en 2010. Et cela à moindres frais, puisque seul le coût de son exécution picturale serait à prendre en charge par le propriétaire.

Sachant par ailleurs que sa première exécution n'a rien coûté au contribuable ni à l'Etat, cette demande est parfaitement légitime et raisonnable, tant sur le plan artistique ou patrimonial que financier.

Aussi, Mesdames et Messieurs les députés, nous vous prions de faire bon accueil à notre proposition.